




Attribution de Marché Travaux : (1) de Réhabilitation de deux bâtiments de l'Ecole Technique Mixte Saint Jean Bosco de Kenge du Lot 2 et (2) de Réhabilitation/Construction et équipement de la Salle Informatique de deux dortoirs (Garçons et Filles) avec Réfectoire de l'Institut Technique et Professionnel de Kikwit (ITPK) du Lot 3

	<p>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO Ministère des Infrastructures et Travaux Publics OFFICE DES ROUTES</p> 	
<p>Cellule d'Exécution des Projets (CEP-OR) PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N°1, TRONCON KINSHASA/N'DJILI – BATSHAMBA</p>		
<p>Kinshasa, le <u>12.0 DEC 2024</u></p> <p>N° OR/DG/<u>1620</u>.../BAD/CEP/2024</p>		
<p><u>DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE MARCHE</u></p>		
<p>Au Groupement des Entreprises Groupe Souvenir Construct Sarl & Bâtisseurs Professionnels Sarl « GSC & BAPRO Sarl », pour les travaux : (i) de réhabilitation de deux (02) bâtiments de l'Ecole Technique Mixte Saint Jean Bosco de Kenge du Lot 2 et (ii) de réhabilitation/construction et équipement de la Salle Informatique, de deux Dortoirs (Garçons et Filles) avec un Réfectoire de l'Institut Technique et Professionnel de Kikwit (ITPK), dans le cadre des Infrastructures connexes du Projet de Réhabilitation de la Route Nationale N°1, tronçon Kinshasa/N'Djili – Batshamba (622km) du Lot 3 »; Montant des travaux : Lot 2 : 62 455,10USD HT et Lot 3 : 305 917,86USD HT. Délai de l'exécution des travaux : Six (06) mois</p>		
<p>Le Directeur Général de l'Office des Routes,</p>		
<p>Vu les dispositions de l'Article 6 de la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics;</p>		
<p>Vu les dispositions des Articles 37 et 38 du Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant sur les Procédures Techniques pour la mise en application de la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative à la Passation des Marchés Publics;</p>		
<p>Vu l'Avis d'Appel d'Offres National (AAON) N°027/OR/DG/BAD/CEP/2023 relatif aux travaux de réhabilitation et équipement des Centres de santé et des Ecoles dans le cadre des Infrastructures connexes du Projet de Réhabilitation de la Route Nationale N°1 Kinshasa/N'Djili-Batshamba (622 km) », en 4 lots distincts ci-après:</p>		
<ul style="list-style-type: none">- Lot 1 : Réhabilitation de deux (2) dortoirs du Centre pour handicapés mentaux de la Cité de Guanélla;- Lot 2 : Réhabilitation de deux (2) bâtiments de l'Ecole Technique Mixte Saint Jean Bosco de Kenge;- Lot 3 : Réhabilitation /construction et équipement de la salle d'Informatique, de deux (2) Dortoirs (garçons et filles) avec un Réfectoire de l'Institut Technique et Professionnel de Kikwit (ITPK) ;- Lot 4 : Réhabilitation et équipement du Centre de santé intégré de Batshamba.		

Vu le Procès-verbal d'ouverture des offres le 13 mai 2024;

Vu les Rapports d'analyse des offres relatifs aux travaux de: (i) Réhabilitation de deux (2) bâtiments de l'Ecole Technique Mixte Saint Jean Bosco de Kenge du Lot 2 et (ii) Réhabilitation /construction et équipement de la salle d'Informatique, de deux (2) Dortoirs (garçons et filles) avec un Réfectoire de l'Institut Technique et Professionnel de Kikwit (ITPK) du Lot 3;

Vu l'avis de la Commission de Passation des Marchés de l'Office des Routes du 30 septembre 2024 portant sur la proposition de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et la moins disante;

Vu l'Avis de Non-Objection (ANO) de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) par sa lettre n°3655/DGCMP/DG/DCP/D1/ZK/2023 du 27 décembre 2023 sur les Rapports d'évaluation des offres;

Vu la Lettre N°OR/DG/BAD/CEP/0231/2024 du 18 novembre 2024 adressée au **Groupement des Entreprises Groupe Souvenir Construct Sarl & Bâisseurs Professionnels Sarl « GSC & BAPRO Sarl »** pour lui signifier l'attribution provisoire du Marché des travaux susvisés du **Lot 2** pour un montant total de **62 455,10USD HT (Soixante-deux mille quatre cent cinquante-cinq dollars américains dix cents hors taxes)** et du **Lot 3** pour un montant total de **305 917,86USD HT (Trois cent et cinq mille neuf cent dix-sept dollars américains quatre-vingt-six cents hors taxes)**;

Vu la Lettre N°OR/DG/BAD/CEP/0232/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la **Société Techniques de Construction et de Commerce au Congo « TC-CONGO Sarl »** pour lui signifier l'attribution provisoire du Marché des travaux du Lot 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0334/2024 du 18 novembre 2024 adressée au Groupement des Entreprises « **KK FUTURIS BUILT & BAPST** » pour lui signifier l'attribution provisoire du Marché des travaux du Lot 1 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0233/2024 du 18 novembre 2024 adressée au **Groupe TYZO MULUMBA CONGO « GTM »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0335/2024 du 18 novembre 2024 adressée au Groupement des Entreprises « **KK FUTURIS BUILT & BAPST** » pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0336/2024 du 18 novembre 2024 adressée à l'**Entreprise d'Etudes et de Construction « ADI CONSTRUCT »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0337/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la **GENERALE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION « GETRACO Sarl »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0338/2024 du 18 novembre 2024 adressée au **Groupement EMELEC-MAYOKA** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1 et 2;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0339/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la Société **ETAP-CP/INTERNATIONAL « ETRAP CP INTERNATIONAL Sarl »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0400/2024 du 18 novembre 2024 adressée au **Groupe CORELEC** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0401/2024 du 18 novembre 2024 adressée à **MY DESTINITY Sarl** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0402/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la Société **Propriété Commerciale Muanda « PROCOM Sarl »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0403/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la Société **ALMA GROUP Sarl** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0404/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la Société **Immobilière Serge KASANDA LUSAMBA « IMMO-SERKAS Sarl » IMMO SERKAS** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0405/2024 du 18 novembre 2024 adressée au Regroupement **des Techniciens de Misengi « RTM CONSTRUCT »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux du Lot 3 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0406/2024 du 18 novembre 2024 adressée au Développement Construction **« DEVCOM Sarl »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0407/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la **Société des Travaux de Bâtiments et de Génie Civil Sarl « TRABAGEC Sarl »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 3 et 4 ;

DECIDE

D'attribuer définitivement au **Groupe des Entreprises Groupe Souvenir Construct Sarl & Bâisseurs Professionnels Sarl « GSC & BAPRO Sarl »** le Marché des travaux de réhabilitation de deux (02) bâtiments de l'École Technique Mixte « Saint Jean Bosco de Kenge du Lot 2 pour un montant total de **62 455,10USD HT (Soixante-deux mille quatre cent cinquante-cinq dollars américains dix cents hors taxes)** et de réhabilitation/construction et équipement de la Salle Informatique, de deux Dortoirs (Garçons et Filles) avec un Réfectoire de l'Institut Technique et Professionnel de Kikwit (ITPK) du **Lot 3** pour un montant total de **305 917,86USD HT (Trois cent et cinq mille neuf cent dix-sept dollars américains quatre-vingt-six cents hors taxes)**, dans le cadre des Infrastructures connexes du Projet de Réhabilitation de la Route Nationale n°1, tronçon Kinshasa/N°Djili – Batshamba (622km).

Prof. Jeanneau KIKANGALA NGOY

Directeur Général
